Plan d'action 2024-2025

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document explicatif destiné aux parents de l'école

À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais des appareils électroniques. Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement. Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Portrait de la situation

Selon les résultats du sondage QSVE-BE, Portrait du climat scolaire et de la violence, tenu en avril 2025, nous constatons que les élèves et le personnel se sentent en sécurité à l'école Desjardins.

Plus précisément, 88% des élèves sont satisfaits du climat de sécurité (présence de règles claires, intervention des adultes et surveillance des adultes). Aussi, 86% sont favorables au climat relationnel et de soutien (aide des enseignants, présence des amis).

On remarque également que 77% des élèves sont satisfaits du climat de justice (application des règles équitablement) et que 83% d'entre eux sont reconnaissent que leur sentiment d'engagement et d'attachement au milieu est très fort.

Priorités

Poursuivre nos actions pour améliorer le langage entre les pairs et envers les adultes afin d'éviter des situations conflictuelles plus graves. Nos actions seront davantage concertées aux endroits où ces situations se produisent soit : sur la cour d'école et au gymnase.

Nous souhaitons offrir davantage d'ateliers de prévention sur les habiletés socio-émotionnelles avec la plateforme Moozoom afin de développer une vision commune de tout le personnel de l'école des comportements attendus

Nous souhaitons continuer à utiliser la plateforme Mozaïk pour informer et impliquer les parents dans une démarche d'amélioration du comportement attendu.

Enfin, nous souhaitons impliquer les élèves dans le processus de la prévention de la violence.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

La collaboration avec le titulaire et le personnel de l'école.

Les capsules d'informations dans l'info-parents mensuels.

Page Facebook de l'école.

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

ÉCOLE Desjardins

Apprendre en grand

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

Développer une vision commune de tout le personnel de l'école des comportements attendus par l'application du cadre de référence.

Impliquer les élèves dans le processus de la prévention de la violence avec le cadre de référence des comportements et de résolution des conflits.

Maintenir l'uniformisation de l'application des règles de conduite de l'école par tout le personnel.

Offrir des récréations structurées et animées aux élèves en offrant du matériel varié et suffisant. Se référer au guide de gestion des comportements dans lequel nous retrouvons le cadre de référence des comportements en lien avec les valeurs de l'école, ouverture, civilité et engagement et un protocole École Desjardins.

Utiliser le renforcement positif : Encadrement par privilège, modéliser les comportements attendus selon un calendrier dans le guide de gestion des comportements.

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

L'intervenant qui est témoin :

1. Mettre fin au comportement;
2. Nommer le comportement proscrit;
3. Orienter le ou les élèves vers les comportements attendus
4. Vérification sommaire auprès de l'élève ciblés;
5. Consigner et transmettre l'information;

Suivi :

L'intervenant applique le système 2-1-1 pour vérifier que l'intimidation a cessé. (2 jours plus tard, 1 semaine plus tard puis un mois plus tard)

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

Mesures offertes **aux victimes** :	Mesures offertes **aux témoins** :	Mesures offertes **aux auteurs** :
Respect de la confidentialité Intervention rapide Adultes de confiance disponibles et ciblés	Respect de la confidentialité Intervention rapide Rencontres de suivi planifiées Communication école-famille Valorisation de la démarche entreprise	Respect de la confidentialité Intervention rapide Rencontres de suivi planifiées Communication école-famille Ateliers d'habiletés sociales en lien avec leurs problématiques Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes Références aux partenaires du réseau de la santé et services sociaux au besoin, en collaboration avec les parents
Sanctions possibles : Arrêt d'agir ou retrait; enseignement explicite des comportements attendus, geste de réparation, rencontre élève et intervenants, rencontre avec les parents de l'élève; Plan d'action et/ou d'intervention. Les sanctions retenues tiennent compte du contexte et de la gravité et les parents sont impliqués dans la recherche de solutions.		

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

L'élève ou le parent souhaitant dénoncer une situation ou demander de l'aide pour lui-même ou quelqu'un d'autre peut s'adresser à n'importe quel adulte de l'école en qui il a confiance.

Si vous en ressentez le besoin, communiquer avec la direction :

Nom : Julie Fréchette, directrice

Numéro de téléphone : 418-838-8555, poste 62301

Courriel : desjardins@csnavigateurs.qc.ca

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

st@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :

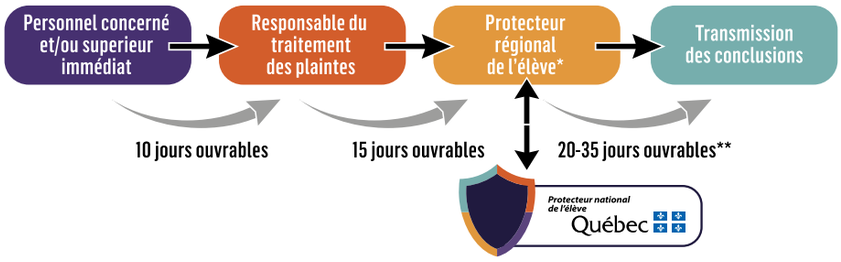

Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 14 mai 2025

Centre de services scolaire des Navigateurs
Québec

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année, 2024-2025?

Priorité : Impliquer davantage les élèves dans la mise en œuvre de projets et l'organisation d'activités de prévention de la violence.
Objectif 1 : Diminuer le pourcentage (5%) de manifestation directes et indirectes de violence verbale et physique.

Moyens :
Animer des activités de prévention sur les habiletés socio-émotionnelles.

Animer des activités pour les élèves à la suite d'évènements de violence verbale.

Réaliser des activités sur les habiletés sociales.

Objectif 2 : Augmenter le sentiment d'engagement des élèves de l'école (85%), d'ici mai 2025

Moyens :

Mise en place d'un comité de vie étudiante avec un représentant par classe.

Mise en œuvre d'une communication hebdomadaire avec tous les élèves de l'école.

Réalisation d'activités rassembleuses tout au long de l'année.

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Développer une vision commune de tout le personnel de l'école des comportements attendus par l'application du cadre de référence.
- Impliquer les élèves dans le processus de la prévention de la violence avec le cadre de référence des comportements et de résolution de conflits.
- Maintenir l'uniformisation de l'application des règles de conduite de l'école par tout le personnel.
- Offrir des récréations structurées et animées aux élèves en offrant du matériel varié.
- Impliquer les brigadiers lors des récréations pour guider les élèves.
- Se référer au guide de gestion des comportements dans lequel nous retrouvons le cadre de référence des comportements en lien avec les valeurs de l'école: ouverture, engagement et civilité.
- Utiliser le renforcement positif et la modélisation des comportements attendus selon un calendrier dans le guide de gestion des comportements.
- Offrir des activités-école organisées par le comité Vie scolaire dans lequel des élèves, des enseignants et du personnel du service de garde sont impliqués.

-Procéder à une remise de méritas en lien avec les valeurs de l'école.
-Bénéficier du soutien d'une technicienne en éducation spécialisée aux récréations et au service de garde sur l'heure du dîner.
-Communiquer régulièrement avec les parents.
-Organiser une activité de transition pour les élèves de 3e année de l'école l'Auberivière.
-Accueillir et informer les nouveaux membres du personnel.

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

La complétions du sondage QSVE-BE réalisé au mois d'avril 2025 auprès de 298 élèves nous indique qu'au niveau du climat d'engagement, le résultat est demeuré le même (83%).

Les élèves trouvent l'école et les activités motivantes (92%) et ils considèrent que les adultes de l'école les amènent à faire des efforts (93%). Les élèves considèrent qu'ils sont consultés à 76% dans la prise de décision importantes et 76% d'entre eux considèrent aussi qu'ils participent à l'organisation d'activité sur la violence. Ce qui représentent de très bons résultats selon les paramètres du QSVE-BE. Les impacts des actions choisies nous informent que nous devons maintenir nos actions afin de préserver le climat d'engagement.

Au niveau des manifestations directes et indirectes de violence verbale et physique.
Les résultats au sondage QSVE-BE nous indique que 21% des élèves rapportent qu'ils sont souvent traités de noms. Ils indiquent également que 14.5% rapportent qu'ils sont souvent bousculés intentionnellement. De plus, les élèves ayant subi des propos ou gestes à caractère sexuel de la part des élèves 2 à 3 fois par mois sont représentés à 21,7%.

Ces données recueillies nous informent que nous devons continuer à réaliser des activités de prévention, à modéliser les comportements attendus et à faire de la surveillance active dans les endroits plus à risque c'est-à-dire sur le terrain de l'école ainsi qu'au gymnase.